### **①**

# SMITCM infos



> page 2
Nouvelle adhésion
La Communauté
de Communes du
Canton de Roisel
rejoint le SMITOM du
Santerre.



> page 3 3 questions à Michel Macaclin, Président de la Commission Développement Recyclage



> page 4
Insolite et originale
Découvrez les
chiffres insolites de
votre SMITOM et une
nouvelle rubrique : la
météo des cours.



**Édito**Philippe Jouglet
Président du SMITOM du

"le magazine du SMITOM du Santerre plus dynamique, plus moderne et plus lisible"

SMITOM infos évolue. A l'instar des magazines féminins qui prônent, avec l'arrivée de l'été, mises en beauté et relookings, votre magazine d'information vous présente désormais une nouvelle maquette. Loin des diktats de la mode, nous avons voulu rendre le magazine du SMITOM du Santerre plus dynamique, plus moderne et plus lisible.

Au programme de ce numéro cinq figure l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Roisel au SMITOM du Santerre. Ce résultat est le fruit de plusieurs mois de négociation. Cette adhésion permet une plus grande mutualisation des coûts et donc une meilleure répartition pour tous, optimisant ainsi le prix de revient du tri sélectif en le répartissant désormais sur 70.000 habitants.

Découvrez également dans cette nouvelle formule du magazine du SMITOM de nouvelles rubriques comme des chiffres clés pour mieux comprendre le tri sélectif, des chiffres insolites, la météo des cours et toujours des informations pour vous aider à mieux trier vos déchets.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous donne rendez-vous pour le numéro six de votre magazine dès le mois de janvier 2010.



### zoom La COM de COM de Roisel adhère au SMITOM

Depuis le 1er juillet 2009, la Communauté de Communes du Canton de Roisel a transféré sa compétence de traitement des déchets au SMITOM du Santerre. Désormais la population du syndicat mixte approche les 70 000 habitants. Cette adhésion est l'aboutissement d'un long processus et d'un travail soutenu menés depuis plusieurs mois par les élus. L'objectif est bien de maitriser les coûts de traitement des déchets dans un secteur où les prix du marché sont en constante augmentation. Cette adhésion a un double enjeu, à la fois financier et environnemental. Les déchets collectés par la collectivité sont désormais pris en charge par le SMITOM du Santerre. Suite page 2



## en chiffres

la Communauté de Communes du Canton de Roisel

7.691 habitants 390 tonnes de verre 251 tonnes de collecte sélective en PAV soit 32,63 kg par an et par habitant. L'objectif est de 50 kg par an et par habitant avec le lancement de la collecte en porte à porte depuis août 2009. 2.461 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

43,51 tonnes d'encombrants 691 tonnes de collecte des fermentescibles

La Communauté de Communes du Canton de Roisel est située à la limite Nord Est du département de la Somme. Elle est à la frontière de l'Aisne, du Nord et du Pas de Calais.



# lexique

### L'éco-geste ou écogeste :

Il s'agit d'aider les habitants, d'une agglomération ou d'un territoire donné, à acheter malin et bien trier.

### Les déchets fermentescibles :

Désigne un déchet composé exclusivement de matière organique biodégradable. Il est généralement traité par compostage. Ce sont les déchets verts, les rebus de cuisine ou du potager...

### Méthanisation:

Traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques dans un milieu en raréfaction d'air (appelée « fermentation anaérobie » car sans oxygène) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement (déshydratation et compostage, hygiénisation) comme compost.

# à la une Roisel adhére pour maitriser ses coûts de traitement et sensibiliser sa population à l'éco-geste



L'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Roisel est effective depuis le mercredi 1er juillet dernier. Le SMITOM du Santerre est devenu compétent en matière d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets ménagers en provenance de cette nouvelle Collectivité. Comme l'ensemble des collectivités adhérentes au SMITOM, elle conserve la gestion des collectes et des déchèteries.

Cette adhésion relève deux enjeux. Le premier est un enjeu d'ordre financier. Avec désormais une population de près de 70 000 habitants, le SMITOM du Santerre pésera davantage lors des négociations de ses futurs contrats de prestations et de valorisation des déchets. Dans le même temps cette augmentation de population diminue la part de chacun quant à l'amortissement du centre de tri de Rosières en Santerre. C'est un rapport gagnant – gagnant.

Le second est un enjeu environnemental. La Communauté de Communes du Canton de Roisel a souhaité faire coïncider son adhésion au SMITOM du Santerre avec le lancement de son plan d'optimisation de la collecte sélective. Le programme est ambitieux, il prévoit entre autre le remplacement des points tri par une véritable collecte sélective, dite «en porte à porte». En proposant ce service à domicile, il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la population de la collectivité au geste du tri, communément appelé «l'éco-geste».

50 kg par an et par habitant c'est l'objectif seuil que s'est fixé de traitement des déchets.

### Mais au fond, ça va changer quoi pour la Communauté de Communes du Canton de Roisel?

Tout d'abord et concernant les points d'apport volontaire à verre, le contrat en cours de la collectivité est fusionné avec celui du SMITOM. La collecte continue d'être assurée par l'entreprise Pâté à des conditions plus intéressantes. Pour les corps plats et creux en apport volontaire, le contrat est repris par le SMITOM. Ce service sera amené à disparaitre du fait du porte à porte.

La collecte sélective en porte à porte, quant à elle, est de la compétence de la COM de COM. Elle est confiée à un opérateur privé. En revanche, le tri est assuré par le centre de tri du SMITOM «Nous disposons d'une équipe d'exploitation ayant un savoir-faire reconnu et un process qui a fait ses preuves» souligne Philippe Jouglet, président du SMITOM du Santerre. Enfin, l'adhésion au centre de tri de Rosières en Santerre permet à la COM de COM du Canton de Roisel de réduire de manière significative le coût du transport de ses déchets recyclables, jusqu'alors expédiés à Amiens, sans oublier un impact sur l'environnement plus faible car moins de rejet de CO<sup>2</sup> des camions de collecte.

### L'augmentation des volumes est source d'économie

Concernant la valorisation des journaux et des magazines. le contrat de valorisation est également fusionné avec le contrat du SMITOM du Santerre. La valorisation du papier continue d'être assurée par l'entreprise Chapelle Darblay à Rouen. Le prix de reprise est bien plus conséquent : l'apport du tonnage de Roisel permet de franchir un palier en terme de prix de valorisation. Gros volume = plus d'économie pour chacun.

la Communauté de Communes du Canton de Roisel pour sa collecte en porte à porte. Les déchets ainsi collectés par la collectivité sont pris en charge par le SMITOM du Santerre, l'intérêt de cette démarche est bien de maitriser les coûts

# **courage trions!** l'enfouissement est une fausse bonne idée. + 300% pour la TGAP.

Vite trions!LaTGAP,Taxe Générale sur les Activités Polluantes, traduit l'application du principe pollueur-payeur. Elle détermine des assiettes et des taux. Elle vise à modifier les comportements des entreprises et des ménages. Mais aussi à dissuader et à prévenir ceux qui présentent le plus de risques pour l'environnement.



té

ے(

ar

ur

st

du

de

ın

re

วท

es

M

29

el

าร

าร

۶S.

le

ırt

٦e

André Thirard Commission Qualité du tri.

Cette taxe est proportionnelle au degré de pollution engendré par toute activité : production de déchets industriels et ménagers, pollution

atmosphérique, nuisances sonores... Cette taxe représente les ressources nécessaires pour financer les dommages causés à l'environnement par une activité polluante. Le système de taxe précédent se contentait de dégager des ressources financières.

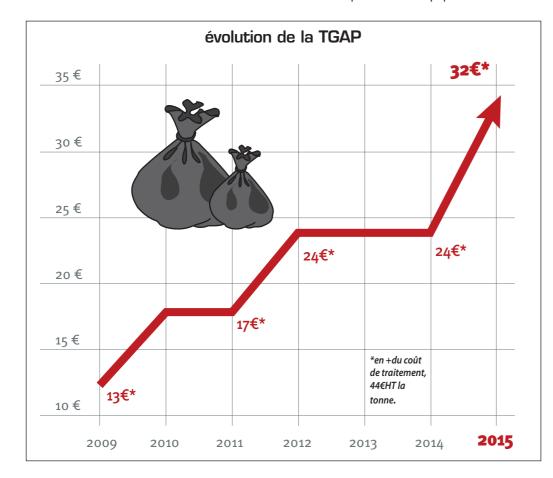
La TGAP émet un signal-prix qui doit dissuader les pratiques polluantes. Elle a été introduite en 1999. Selon l'administration des douanes, le produit de la TGAP s'élevait globalement à 480 millions d'euros en 2007. Les personnes favorables à la TGAP considèrent qu'elle constitue une modernisation et une simplification de la fiscalité écologique.

### Mais en quoi cela nous concerne?

Cela signifie que chaque déchet que nous mettons dans la poubelle est soumis à une taxe au moment de sa mise en centre d'enfouissement. Depuis 2008, le texte de loi qui définissait les montants de cette taxe, a été revu pour la rendre progressive et surtout incitative. Ainsi, entre 2008 et 2015 la taxe va subir une augmentation de près de 300 % (voir l'échéancier ci-dessous). L'addition va donc être très salée. Sans nul doute que les irréductibles au tri sélectif reverront leur position car l'intérêt se situe directement au niveau de leur porte-monnaie.

Trop de déchets valorisables finissent à la poubelle alors qu'il existe des solutions et des filières adéquates pour chaque déchet et à la portée de tous comme la collecte sélective, les déchèteries, le compostage individuel. Désormais, les comportements irresponsables seront sanctionnés par le biais de cette loi.

« Attention malgré tout à ne pas se tromper de filière, car là encore la note augmente » souligne André Thirard,. Un refus de tri déposé dans la collecte sélective comme du verre, barre de fer ou petits électro ménagers par exemple... deviendra un surcoût non négligeable pour les collectivités donc une répercution sur la population.





# Interview Michel Macaclin, Commission Développement Recyclage

Quel est le rôle de cette commission ? La Commission Développement de la filière tri et recyclage étudie les projets du syndicat mixte en matière de recyclage et de traitement des déchets. Il s'agit d'analyser de nouvelles filières de tri ou de valorisation, d'optimiser et de développer le centre de tri de Rosières par l'étude de nouveaux procédés de traitement ou encore l'élargissement des compétences du syndicat. C'est une commission tournée vers l'avenir

Quels sont les projets de développement du SMITOM ? Nous sommes très attentifs au développement des nouvelles filières de valorisation en France. Les coûts d'enfouissement augmentent fortement, il est donc nécessaire d'étudier attentivement toutes les solutions permettant de faire diminiuer la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. Par ailleurs, la commission mène une réflexion sur l'opportunité qu'entrainerait la prise de compétence «Collecte» par le SMITOM du Santerre. Un bureau d'études chargé de nous accompagner dans notre réflexion rendra ses conclusions fin de l'année 2009.

Le tri sélectif est rentré dans les mœurs. Quel bilan tirez-vous et quelles sont les perspectives du tri ? Oui c'est vrai, même s'il reste toujours des irréductibles, la majorité joue le jeu. Nos indicateurs de performances de collecte montre que le tri fonctionne correctement. Aujourd'hui, l'ensemble des collectivités dépassent le seuil de 50 kg/an /habitant. En secteur rural, le gisement à capter est de 55-58 kg/an/hab, nous ne sommes plus très loin de cet objectif, nous poursuivons nos efforts. Par ailleurs, des études nationales menées chez les régénérateurs de matières plastiques, montrent que nous pourrions d'ici 1 à 2 ans voir les emballages de types sacs, films, barquettes et pots en plastique acceptés dans les centres de tri. Ce serait une révolution! Cela simplifierait les consignes de tri pour la population et limiterait les tonnages destinés à l'enfouissement. Résultat c'est moins de TGAP à payer, donc porte-monnaie soulagé. Sans oublier les générations futures que nous essayons de préserver.

**(** 



# **trier efficace** « les chiquettes » ces confettis qu'il est impossible de trier! Explications



Claude Danten Commission Qualité du tri.



Les chiquettes, si difficile à trier!

Les chiquettes, vous connaissez ? Non ? Mais si, ce sont les papiers que nous déchirons et que nous rendons à l'état de confettis. Certes, c'est une pratique idéale pour gagner de la place ou pour détruire des documents importants, mais leur tri c'est quasi mission impossible.

Ce phénomène est de plus en plus récurent à l'ouverture des sacs de collecte sélective. «Entre nous, nous appelons ça les chiquettes» précise Claude Danten. Ce geste pourtant anodin commence à poser problèmes dans le process de tri de Rosières. Sur la chaine de tri, chaque morceau de papier ou carton ainsi découpés constitue autant d'objet à trier. Imaginons qu'il faille trier une feuille de papier : si elle n'est pas découpée, la tache est simple et unique. Mais si elle est déchirée ; il faudra alors trier et sélectionner autant de fois

qu'il y a de morceaux de papier déchirés. Sur une chaine de tri, c'est impossible. Il est même fréquent d'orienter directement certains lots en refus de tri tellement ils sont déchiquetés. Le process dispose d'un système de crible qui élimine toutes les petites particules inférieures à 40 mm sur 40 mm, ce sont les « fines » (sont considérés comme fines les éclats de verre, les chiquettes, les poussières, les boues, les gravâts et autres petits objets).

Pour éviter cela, laissez les papiers et les cartons en vrac dans votre sac ou votre conteneur. En cas de quantité très importante de papier ou carton à évacuer, constituez et présentez un tas ficelé à côté de votre sac ; cela évitera qu'il se déchire et le tri sera plus efficace.

Pour vos papiers dits «sensibles» utilisez une broyeuse à papier.

## insolite

### Les chiffres des déchets réservent des surprises

\* Source Eco-emballages / \*\* Source Valorplast.

4m³ c'est le volume de verre retrouvé dans la collecte sélective du centre de tri de Rosières chaque mois soit l'équivalent d'un conteneur.

**1.659** tonnes, c'est la quantité de papier valorisée pour l'année 2008 par le SMITOM. Les bobines de papiers recyclés servent notamment à l'impression de nos quotidiens régionaux.

23%\* c'est le taux moyen de refus de collecte sélective constaté en France pour l'année 2008.

**6,2 milliards\*\***, c'est le nombre de bouteilles plastiques recyclées en France pour l'année 2008.

**100%** c'est le taux de recyclage de votre journal SMITOM Infos, si vous le triez correctement.

# la météo des cours

### Les déchets recyclés destinées au marché français :

cours de septembre 2009.

\*Moyenne mercuriale revipap : septembre 2009. \*\*Valorplast 4e trim

	prix de rachat	évolution
Matières plastiques** prix de la tonne	103,00€	+10,75%
Journaux et magazines prix de la tonne	64,16€	+1,74%
Emballages cartonnettes* prix de la tonne	48,62€	+1,85%
Cartons ondulés* prix de la tonne	55,24€	+2,82%

L'augmentation des cours est synonyme de revenus supérieurs pour le SMITOM du Santerre lors de la revente des déchets recyclés et donc une baisse du coût de traitement pour chacun d'entre nous.

# l'équipe

Philippe Jouglet
Président

**Dominique Pecquet** 1er Vice Président

Freddy Cantrel et Michel Macaclin Commission Développement Recyclage

**Claude Danten et André Thirard** Commission Qualité du tri

**Liliane Rubin**Commission Communication

**Benoit Flipo**Commission des Finances



# smitem infos \*\*

ZI Nord, Avenue du Fossé Pierret 80170 Rosieres en Santerre Téléphone : 03 22 78 60 69 Fax : 03 22 78 10 69 eMail : smitom.santerre@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Philippe Jougle Rédactrice en Chef : Liliane Rubin Rédacteur : Nicolas Roger - Cyril Toutain Réalisation et mise en page : Cyril Toutain Crédits photos : Cyril Toutain Impression : Colombel Impressions Tiré à 35 000 exemplaires



